

POURQUOI NOUS OPPOSONS-NOUS À CE PROJET ?

I) LE SITE

1) En 1999, la commune a préempté des terrains pour en faire un espace naturel sensible (ENS). Un rapport de la commission permanente du Conseil Général concernant la création de ce périmètre disait qu'« il abrite une faune de grand intérêt, un biotope de protection du faucon pèlerin et présente une richesse floristique de grande valeur. De plus, il bénéficie de la zone de protection de l'ancienne abbaye de Marbach, mise en place par les Bâtiments de France.»

C'est une partie de cet ENS que la commune a déclassé au profit de la construction du complexe hôtelier.

2) Le site sur lequel l'hôtel doit être implanté se trouve au voisinage immédiat d'une zone Natura 2000 : une ancienne carrière de grès rose devenue l'habitat d'espèces protégées, le faucon pèlerin et le grand corbeau.

De plus, dans le site de l'abbaye romane de Marbach (cf ci-dessus) qui est également dans le voisinage immédiat, doivent officiellement être implantées, par les mêmes investisseurs autrichiens, une auberge campagnarde et une vithèque.

3) Des mesures compensatoires ont été promises en 2009 : renaturation de la carrière et aménagements des chemins ruraux pour les randonneurs. Elles devaient être terminées en 2010, rien n'a été fait.

II) LE PROJET EN LUI-MEME ET SON IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Non seulement la construction de l'hôtel ampute des espaces naturels mais elle crée une rupture paysagère. De plus, l'hôtel, de par son importance, est énergivore en chauffage et en eau (SPA et piscine extérieure chauffée). Il est aussi source de pollution : les accès actuels sont étroits (petites routes, chemins entre les vignes). Il faudra donc au minimum les élargir, au détriment encore des surfaces agricoles. Et cela génèrera une augmentation de la circulation dans les villages traversés pour y accéder, avec son lot de bruit et de pollution de l'air.

III) LES CONDITIONS DE REALISATION DU PROJET

1) Population locale pas ou mal informée :

-Le projet tout ficelé a été annoncé une semaine après les élections municipales de 2008 sans aucune information préalable, sans débat avec la population.

-Le défrichement et les fouilles ont été réalisés avant les élections et l'enquête publique.

-Les conclusions de l'enquête publique sont partiales : les arguments et les contrepropositions des opposants au projet n'ont pas été pris en compte.

-Certaines affirmations de l'enquête publique ont été contredites par les faits : celle-ci affirmait que la viabilisation était suffisante, or elle a été réalisée au printemps 2014 et avec des subventions publiques. De plus, cette viabilisation risque d'entraîner à terme la constructibilité des parcelles de vigne limitrophes, c'est-à-dire à nouveau la réduction d'espaces agricoles au profit de l'urbanisation et une plus-value pour les propriétaires de ces parcelles viticoles.

2) Ce projet privé bénéficie de subventions du Conseil Général et du Conseil Régional (pour un total de 2 900 000€) attribuées de surcroît à un hôtel 4 étoiles+ alors qu'elles sont exclusivement réservées au soutien à l'hôtellerie familiale (deux et trois étoiles). Sans compter que le retour sur investissement de ce type d'équipement, que la commune fait miroiter, n'est de loin pas assuré.

3) A notre connaissance, les investisseurs veulent investir 23 000 000 € pour ce projet. Pourquoi n'ont-ils pas pris la peine de défendre eux-mêmes leur projet (recours en justice), pourquoi est-ce de l'argent public qui a été investi dans le défrichement, la viabilisation, la maison des chasseurs, les études préalables et la révision du POS ?

IV) LES OBJECTIFS ANNONCES : LE PROJET SERAIT D'INTERÊT GENERAL

1) Sous prétexte qu'une partie de la population du village (au-dessus duquel l'hôtel doit être construit) vit de la viticulture, le complexe dédié à la vinothérapie est présenté comme d'intérêt général. Or la majorité de la population ne vit pas de la viticulture : sur 77 établissements actifs, seuls 36 sont recensés dans l'agriculture ; parmi les effectifs salariés, seuls 31,25% sont salariés de l'agriculture (données provenant de l'INSEE 2009-2012).

D'autre part, un protocole d'accord a été signé le 26 mai 2008 (alors que l'enquête publique sur la révision du POS en vue de la construction de l'hôtel a démarré seulement le 24 février 2009) entre les investisseurs autrichiens et la commune, selon lequel 50% des vins vendus à l'hôtel proviendront des villages de Voegtlinshoffen (sur le ban duquel est prévu l'hôtel) et Obermorschwihr (ban de l'abbaye de Marbach). Cela amène à s'interroger sur l'intérêt général du projet et sur les motivations ayant amené la commune (dont le maire est viticulteur ainsi que plusieurs conseillers municipaux) à tout mettre en œuvre pour soutenir ce projet sur son ban.

2) Ce projet, destiné à une clientèle très aisée, pose problème en ces temps de crise, surtout quand on sait qu'il doit bénéficier de subventions publiques alors que le Conseil Général, par exemple, n'a plus de quoi payer les transports scolaires. Et ce projet ne répond pas aux besoins de la population locale.

3) La construction de la maison des chasseurs sur le site dévolu à l'hôtel pose également problème. Tout d'abord, elle a été présentée comme une mesure compensatoire car un bâtiment désaffecté loué aux chasseurs a dû être démoli pour permettre la construction de l'hôtel. Or le règlement ne prévoyait rien de tel. De plus, de fait, la révision du POS aura permis la réalisation de deux projets, ce qui n'est pas légal. Enfin, ce bâtiment a été entièrement financé par la commune, alors qu'il résulte d'un projet qui devrait être financé par les investisseurs autrichiens.